

VENDREDI 3 JUIN 2016

## SOMMAIRE

- 1) **Massacre et impunité pour la police**
- 2) **Il baisse encore...**
- 3) **Et elle perd ses procès**
- 4) **Coupure EDF et ENGIE chez...**
- 5) **Cas politique**
- 6) **Il va réunir ses copains**
- 7) **Nouvelle tactique**
- 8) **Le FN prend position...**



Gérard Diez La Presse en Revue

**I) Une fillette de 11 ans blessée par deux tirs de flash-ball n'obtiendra pas justice ! L'affaire est classée sans suite.**



Le 29 mars dernier, dans le quartier de Montaigu à Melun une fillette avait été blessée de 2 tirs de flash-ball par des policiers qui tentaient de disperser un attroupement hostile.

Deux mois après, l'enquête de police confiée à la sûreté départementale est bouclée et la procureure de Melun a classé le dossier sans suite. Le sort de cette jeune victime, élève de CM2, vient rejoindre celui des multiples victimes des tirs de flash-ball, blessées une 2ème fois par la justice après l'avoir été par la police.

## **11 ans, deux balles, et des cauchemars toutes les nuits**

Vers 20 heures, alors qu'elle revenait tranquillement de chez une copine, la fillette a été frappée de deux tirs successifs de flash-ball. L'un l'a touchée à la jambe et l'autre dans le dos. Sa grande sœur de 14 ans qui l'accompagnait raconte : « J'ai vu plein de fumées et j'ai commencé à courir avec ma petite sœur, qui a commencé à se plaindre d'avoir mal. Elle est devenue toute bleue et toute violette. ». En raison de ses blessures, elle a subi 21 jours d'incapacité totale. Mais là ne s'arrête pas le préjudice. Sa mère qui a porté plainte explique que depuis ce jour-là, sa fille « fait des cauchemars toutes les nuits et qu'elle doit la conduire chez le psychologue ».

## **Classement sans suite, rien que du très habituel**

« C'est une affaire qu'on suit de très près », « Les policiers et la famille de la victime vont être entendus » avait assuré la procureure de Melun, Béatrice Angelelli. Aujourd'hui, le « verdict » est tombé : classement sans suite. Un nouveau coup très lourd porté à la fillette et à sa famille quand on sait le rôle que joue dans la reconstruction psychologique la reconnaissance du statut de « victime ».

Cette issue de l'enquête n'a cependant rien de rare, même si l'injustice est révoltante. Déjà en 2014, Mediapart avait réalisé un recensement des ravages causés par les tirs de flash-ball et de l'impunité qui en résulte dans la plupart des cas, qu'il s'agisse de « bavures » ou d'intention volontaire : « Selon notre décompte, depuis 2004, plus d'une trentaine de personnes ont été grièvement blessées par des lanceurs de balle de défense en France. Parmi elles, quatorze ont perdu un œil. Et un homme est décédé à Marseille en décembre 2010. Mais de non-lieux en relaxes, seuls deux policiers et un gendarme ont été condamnés. »

## **Une police armée jusqu'aux dents et sûre de l'indulgence de la justice**

Depuis, les cas se sont multipliés. Les blessures par flash-ball ou autres armes meurtrières utilisées par la police sont de plus en plus fréquentes et graves mais toujours tolérées par l'Etat, sa police et sa justice.

## II) Présidentielle : Hollande ne recueille que 14 % des intentions de vote

LE MONDE Par Jean-Baptiste de Montvalon, Alexandre Lemarié, David Revault d'Allonnes et Thomas Wieder



François Hollande à l'Élysée, lors de la visite de son homologue péruvien, Ollanta Humala (au fond), le 31 mai. POOL / REUTERS

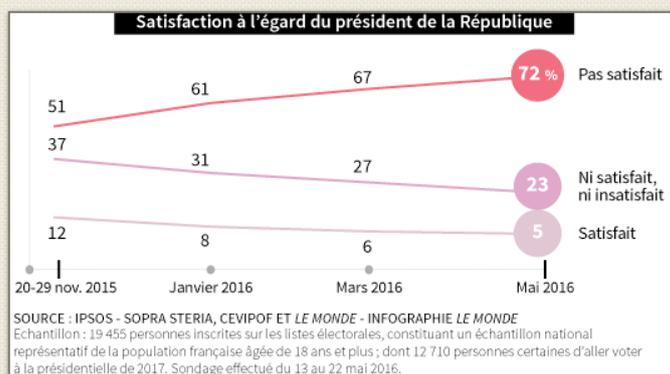
François Hollande qui n'en finit pas de baisser, Alain Juppé qui continue de surnager, Nicolas Sarkozy se stabilise et Marine Le Pen qui se consolide : à dix mois de l'élection présidentielle, tels sont les principaux enseignements de la quatrième vague de l'enquête entreprise par le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), en collaboration avec Le Monde et réalisée par Ipsos-Sopra Steria. Cette enquête, commencée en novembre 2015 et prévue jusqu'en juin 2017, repose sur l'interrogation régulière d'un très large échantillon : pour cette quatrième vague, effectuée du 13 au 22 mai, 19 455 personnes ont été interrogées.

### Hollande éliminé au premier tour

Malgré le « ça va mieux » répété depuis quelques semaines par le chef de l'État, le discrédit qui frappe celui-ci continue de s'amplifier. Parmi les électeurs interrogés, ceux qui se disent « pas du tout satisfaits » de lui sont désormais 53 % (contre 43 % lors de la troisième vague, réalisée du 11 au 20 mars), ce qui tire encore vers le bas le taux de satisfaction moyen à son égard. Sur une échelle de 0 à 10, la « note » de M. Hollande est ainsi descendue à 2,1 (contre 3,4 en novembre 2015 ; 2,8 en janvier ; 2,5 en mars).

Cette très forte impopularité se répercute sur les

intentions de vote. De janvier à mars, le chef de l'État avait régressé de 4 points chez les personnes certaines d'aller voter à la présidentielle. Dans l'hypothèse où M. Sarkozy serait le candidat de la droite, il ne recueillait plus que 16 % des suffrages. Cette fois, il perd encore deux points, à 14 %, et se trouve talonné par François Bayrou (stable à 13 %) ainsi que par Jean-Luc Mélenchon (12 %, +1). Dans l'hypothèse d'une candidature de M. Juppé, M. Hollande obtiendrait le même score (14 %, -1 point par rapport à mars). À ce stade, le président est très loin de pouvoir disputer la qualification pour le second tour : il accuse 14 points de retard sur Mme Le Pen, qui est créditée de 28 % des intentions de vote quel que soit le candidat du parti Les Républicains (LR).

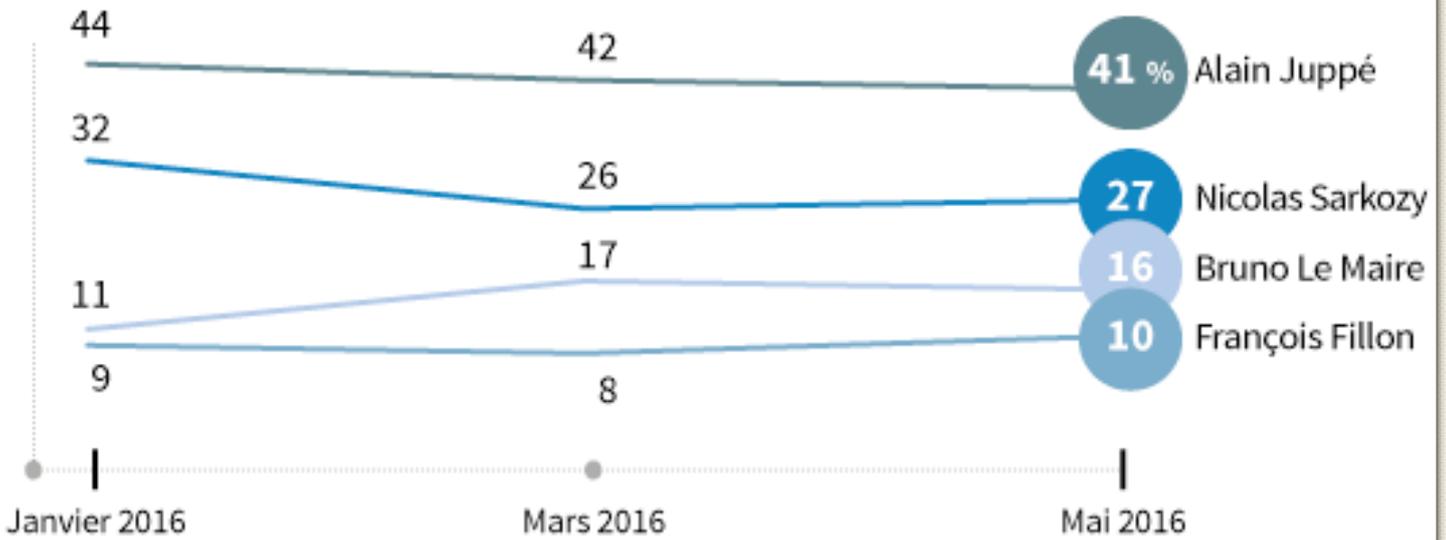


### A droite, Juppé toujours loin devant Sarkozy

Sur les 1 134 certaines personnes de l'échantillon qui se disent certaines d'aller voter le 20 novembre au premier tour de la primaire de la droite, M. Sarkozy est aujourd'hui distancé de quatorze points par M. Juppé. Par rapport à la précédente vague de l'enquête, en mars, leurs scores respectifs n'ont quasiment pas bougé : l'ancien chef de l'État gagne un point quand le maire de Bordeaux en perd un chez les personnes sûres de voter. Résultat : en deux mois, l'écart entre eux ne s'est resserré que de deux points.

Par ailleurs, M. Sarkozy continue de décrocher auprès des sympathisants LR. Parmi eux, seuls 36 % se disent prêts à voter en sa faveur au premier tour de la primaire, alors qu'ils étaient 42 % en janvier et 39 % en mars. En cinq mois, M. Sarkozy enregistre donc une baisse de six points au sein de cette catégorie d'électeurs, qui constitue pourtant le cœur de cible de la primaire. Sur ce segment, M. Juppé reste stable, à 35 %, et ne compte plus qu'un point de retard sur son rival.

## Intentions de vote au premier tour de la primaire à droite



SOURCE : IPSOS - SOPRA STERIA, CEVIPOF ET LE MONDE - INFOGRAPHIE LE MONDE

Echantillon : 19 455 personnes inscrites sur les listes électorales, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus ; dont 12 710 personnes certaines d'aller voter à la présidentielle de 2017. Sondage effectué du 13 au 22 mai 2016.

## Marine Le Pen consolide sa place

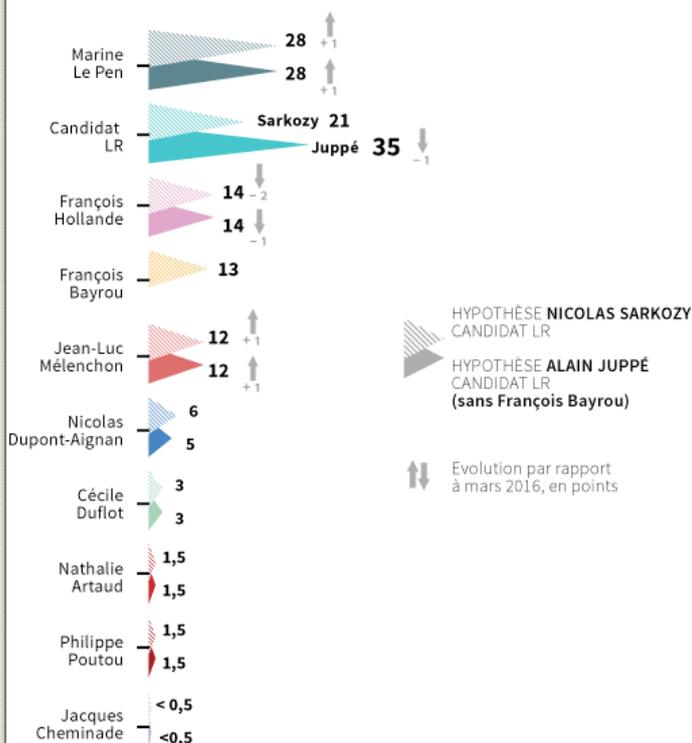
Pour elle, aucun signe d'effritement : créditée de 28 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle, Mme Le Pen gagne même 1 point par rapport à la précédente vague de notre enquête. A ce stade, sa qualification pour le second tour apparaît donc hautement probable.

### Intentions de vote au premier tour de la présidentielle

#### Question :

Si le premier tour de l'élection présidentielle avait lieu dimanche prochain, quel est le candidat pour lequel il y aurait le plus de chances que vous votiez, si vous aviez le choix entre les candidats suivants ?

RÉPONSES EN % DES PERSONNES CERTAINES D'ALLER VOTER ET QUI SE SONT EXPRIMÉES



SOURCE : IPSOS - SOPRA STERIA, CEVIPOF ET LE MONDE - INFOGRAPHIE LE MONDE

Echantillon : 19 455 personnes inscrites sur les listes électorales, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus ; dont 12 710 personnes certaines d'aller voter à la présidentielle de 2017. Sondage effectué du 13 au 22 mai 2016.

Il est à noter que ce score est le même dans les deux cas de figure testés. Dans l'hypothèse d'une candidature de M. Sarkozy, la présidente du FN serait aujourd'hui en tête au premier tour, devant de sept points le candidat LR (21 %). Si M. Juppé sortait vainqueur de la primaire de la droite, il obtiendrait 35 %, soit sept points de mieux que Mme Le Pen. Sur cette « photo », reflet d'un paysage saisi à un an du scrutin, nul ne parvient encore à perturber le scénario d'un duel FN-LR au second tour.

LAPRESSEENREVUE.EU

### III) Marine Le Pen perd encore un procès



Crédit photo photosdegauche.fr (Michel Soudais)

Marine Le Pen a perdu le procès qu'elle avait intenté à Jean-Luc Mélenchon, lequel l'avait qualifiée de « fasciste ». Aujourd'hui elle a perdu son procès contre Raquel Garrido l'avocate de Jean-Luc Mélenchon. Marine Le Pen avait tenté de mettre en cause les droits de la défense en s'attaquant à Maître Garrido.

Marine Le Pen a de surcroît perdu sur le fond : Raquel Garrido en tant qu'avocate était tout à fait fondée à la qualifier de délinquante dès lors que le Front National avait produit de faux tracts lors de la campagne. Par deux fois la justice confirme que nous n'avons pas tort de désigner Marine Le Pen comme « fasciste » ou « délinquante ».



### IV) La CGT appelle à couper l'électricité et le gaz dans les locaux du Medef et les services de l'Etat

Rédaction Le HuffPost

La CGT hausse le ton. Les agents de seize centrales nucléaires, sur les 19 que compte le parc français, ont voté mercredi 1er juin, dans le cadre

du mouvement contre la loi El Khomri, des arrêts de travail pour jeudi, allant d'une heure à minima à la journée entière, a-t-on appris auprès de la fédération CGT Mines Energie. Comme le précise l'agence Reuters, cette grève démarrera dès ce soir par une baisse de charge.

Dans un communiqué, la FNME (Fédération nationale des mines et de l'énergie) de la CGT appelle notamment à "réduire ou arrêter la production électrique", mais demande aussi aux salariés de l'énergie d'effectuer des "coupures ciblées d'énergie électrique et gaz des services de l'Etat, et des locaux du Medef".

huffingtonpost.fr

### V) Licenciement politique à «L'Obs»: le SMS qui confirme

| Par Laurent Mauduit

**Alors que le directeur de la rédaction de L'Obs prétend que le licenciement d'Aude Lancelin a des raisons « managériales », l'un des actionnaires, Claude Perdriel, ne s'embarrasse pas de ce prétexte. Dans un SMS à la journaliste, il lui fait grief de ses « opinions », estimant qu'elles ont « influencé [son] travail ». Il lui reproche de trop donner la parole à Nuit debout.**

**L**e licenciement d'Aude Lancelin, directrice adjointe de la rédaction de L'Obs, suscite depuis plusieurs jours une vive émotion dans les milieux de la presse comme dans de nombreux cercles intellectuels. Beaucoup subodorent que le véritable motif n'est pas de nature « managériale », comme le prétend la direction du magazine, mais politique. Mais de cela, il n'y avait pas, jusque-là, de preuve irréfutable.

Cette preuve, pourtant, existe. Mediapart est en mesure de la révéler : il s'agit d'un SMS que Claude Perdriel, coactionnaire de l'hebdomadaire, a adressé à la journaliste plusieurs jours avant sa

mise à la porte, lui faisant grief de ses « opinions » et prétendant que celles-ci avaient « influencé [son] travail ». Ce SMS confirme ainsi que dans le groupe Le Monde-L'Obs, deux journaux qui ont longtemps revendiqué leur indépendance éditoriale, une chasse aux sorcières politiques est désormais possible.

Aude Lancelin, ex-directrice adjointe de la rédaction de "L'Obs". © Compte Twitter



Officiellement, le directeur de la rédaction de L'Obs, Matthieu Croissandeau, installé à ce poste par les nouveaux actionnaires, Xavier Niel, Pierre Bergé et Matthieu Pigasse, quand ils ont racheté à Claude Perdiel 65 % des parts du groupe, a effectivement toujours prétendu que le motif du licenciement était de nature « managériale ».

Comme Mediapart l'a déjà raconté (lire : Purge à "L'Obs", reprise en main à "Marianne"), tout commence le lundi 9 mai. Ce jour-là, Matthieu Croissandeau convoque l'un après l'autre ses deux adjoints, Aude Lancelin et Pascal Riché. Le statut de la réunion est ambigu : il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un entretien préalable à un licenciement et aucune sanction n'est encore évoquée, mais la directrice générale de L'Obs, Jacqueline Volle, y assiste. Aux directeurs adjoints, le patron de L'Obs fait des reproches imprécis mais sur un ton pesant et lourd, leur disant qu'il y a entre eux et lui des dysfonctionnements et qu'il va devoir réorganiser la direction.

À Aude Lancelin, il émet en particulier des reproches de nature « managériale », lui faisant grief de ne pas l'avoir assez soutenu face à la rédaction, notamment lorsqu'il a décidé de suspendre la parution en kiosque du supplément TéléObs, pour ne plus le diffuser qu'aux abonnés. Ces reproches sont passablement obscurs, car à l'époque de la décision sur le supplément, Aude Lancelin ne s'était pas opposée à la décision.

La rumeur commence donc à circuler dans la rédaction qu'il se trame quelque chose de mystérieux dans les sommets de la rédaction ou que Matthieu Croissandeau ne fait qu'obtempérer

à des instructions données par les actionnaires. Mais pour quelles raisons ?

Le lendemain, mardi 10 mai, les choses s'accroissent. Factotum de Louis Dreyfus, le directeur général du groupe, Jacqueline Volle fait savoir à Aude Lancelin qu'elle veut la voir en fin d'après-midi pour lui remettre une lettre de convocation à un entretien préalable. Pascal Riché apprend, lui, qu'il est suspendu de ses fonctions de directeur adjoint en charge du numérique, dans l'attente d'une nouvelle affectation. Toute la rédaction comprend alors que la journaliste ciblée par Matthieu Croissandeau est Aude Lancelin, et que dans la confrontation qui se prépare, « Pascal Riché a pris une balle perdue ». En clair, la mise en cause des deux journalistes permet d'arguer de problèmes managériaux alors que le vrai motif est autre, mais ne peut pas être affiché publiquement : si Aude Lancelin doit être licenciée, c'est pour une raison politique...

Le mercredi 11 mai, c'est ce qui commence d'ailleurs à transparaître. À l'occasion d'un conseil de surveillance de L'Obs, Claude Perdiel, qui y siège encore puisqu'il détient toujours près de 30 % du capital, dit publiquement sa colère contre la journaliste. Violant tous les principes de la presse indépendante qui fait obligation aux actionnaires de ne jamais se mêler des questions éditoriales, il admet que Aude Lancelin « a beaucoup de talent », mais il affirme qu'elle est « en faute » car elle ne respecte pas la charte du journal ni sa ligne éditoriale « sociale-démocrate », puisqu'elle publie dans les pages "Débats" des points de vue qui sont en fait des « articles antidémocratiques ». Des propos que dénonce peu après la journaliste Elsa Vigoureux, qui siège au conseil en sa qualité de présidente de la Société des rédacteurs.

Xavier Niel se garde, lui, de marcher sur ces brisées. Il se borne à dire que le journal va mal et que si c'est le cas, c'est pour des raisons éditoriales. Il renouvelle donc sa confiance à Matthieu Croissandeau et affirme que les actionnaires lui ont donné les pleins pouvoirs pour organiser le rebond.

Dans les heures qui suivent le conseil de surveillance, toute la rédaction comprend que c'est Claude Perdiel qui, détestant à gauche toute voix qui n'est pas néolibérale, a lâché le fin mot de l'affaire : à son goût, dans les pages "Débats" de L'Obs, il y a trop de points de vue de la première gauche, ou de la gauche radicale ; trop de place donnée à des intellectuels comme

Jacques Rancière ou Emmanuel Todd.

Le lendemain, jeudi 12 mai, la rédaction de L'Obs, qui n'est ordinairement pas frondeuse, manifeste son indignation. Une motion de défiance à l'encontre de Matthieu Croissandeau – la première dans l'histoire du journal – est soumise à la rédaction. Et le résultat est sans ambiguïté : 80 % des votants manifestent leur défiance à l'encontre du directeur de la rédaction ; pour l'hebdo, c'est un séisme.

Et pour finir, Aude Lancelin est convoqué le vendredi 20 mai à un entretien préalable en vue de son licenciement. Au terme de ces dix jours de tourmente, la rédaction de L'Obs a donc toutes les raisons de penser que l'éviction est de nature politique, mais la direction n'a pas baissé la garde, prétendant que de simples motifs professionnels étaient en cause.

Le SMS de Claude Perdriel ruine, pourtant, cette thèse. Le samedi 14 mai à 18 h 26, Claude Perdriel adresse en effet ce message à Aude Lancelin : « Chère Aude, vous avez toute ma sympathie mais la décision du dernier conseil est évidemment irrévocable. Votre talent est indiscutable vous êtes jeune vous n'aurez pas de problème pour trouver du travail nombreux sont ceux qui vous soutiennent. Moralement c'est important. Je respecte vos opinions mais je pense qu'elles ont influencé votre travail cela n'empêche pas le talent. Amicalement, Claude »

Passons sur l'aspect (in)humain des choses: le coactionnaire exprime avec condescendance sa « sympathie » envers celle qu'il congédie le cœur léger. Et allons à l'essentiel : coactionnaire de L'Obs, et très proche de Xavier Niel, Claude Perdriel confirme par ce message ce dont tout le monde se doutait : le licenciement d'Aude Lancelin est « une décision du dernier conseil » – en clair, le conseil de surveillance du mercredi 11 mai –, et cette décision est « irrévocable ». Et le SMS souligne bien la nature politique du licenciement, puisque son auteur affirme : « Je respecte vos opinions mais je pense qu'elles ont influencé votre travail. » Nul grief managérial, donc.

## **La colère de Perdriel contre Nuit debout**

Ce SMS, les avocats d'Aude Lancelin, Mes Frank Berton et William Bourdon (voir ici leur communiqué) entendent en faire grand cas. Car il va leur permettre de mettre en valeur que la

procédure qui frappe leur cliente est entachée de très nombreuses irrégularités.

D'abord, une procédure de licenciement est encadrée par des contraintes légales précises. Et elle ne peut en aucun cas être enclenchée avant un entretien préalable, au cours duquel le salarié concerné a la possibilité de se défendre, et donc de convaincre l'employeur de ne recourir à aucune sanction. Dans tous les cas de figure, ce ne sont pas les actionnaires qui ont la faculté de déclencher une telle procédure de licenciement ; c'est la direction exécutive de l'entreprise. Or, le SMS met bien en évidence que la décision de licenciement a été prise par les actionnaires, réunis le mercredi 11 mai, et non par la direction de l'entreprise, à l'issue de l'entretien préalable du 20 mai.

Il y a aussi une entorse évidente aux principes éthiques dont l'hebdomadaire s'est doté. Dans la charte signée en avril 2004 entre la Société des rédacteurs et Claude Perdriel, à l'époque PDG du Nouvel Observateur – elle peut être consultée ici –, il était en effet stipulé ceci : « Les débats sont ouverts et le pluralisme d'opinion des éditorialistes doit être respecté. » Dans une « charte de déontologie » qui a été mise au point lors de l'entrée des nouveaux actionnaires (elle peut être consultée ci-dessous), il est même apporté une précision complémentaire : c'est au comité éditorial du journal que revient la responsabilité « de veiller au respect de la ligne éditoriale telle qu'elle est définie dans la charte du Nouvel Observateur, le conseil d'administration conservant la responsabilité financière et budgétaire ».

Du temps où Le Monde était encore indépendant, une charte identique disait les choses encore plus nettement : les actionnaires n'ont aucunement le droit de se mêler des questions éditoriales, qui sont du seul ressort de la rédaction et de ses responsables. Le licenciement d'Aude Lancelin viole manifestement les obligations légales qui encadrent les procédures sociales, mais aussi les règles éthiques d'indépendance des rédactions, qui ont longtemps protégé la presse libre.

Le plus surprenant de l'histoire, c'est que Claude Perdriel ne fait mystère auprès de personne que l'argument « managérial » évoqué pour le licenciement est une fadaise et que la vraie raison est politique. Car après l'avoir écrit par SMS à Aude Lancelin, il l'a répété au Figaro, qui l'interrogeait sur l'affaire : « Quand on respecte son lecteur, on ne lui impose pas d'idées. Aude

Lancelin donne la parole à Nuit debout ! Cela la regarde, mais ce n'est pas la ligne du journal », a-t-il déclaré au quotidien. Dans Le Figaro, l'économiste Frédéric Lordon, qui est l'une des figures de Nuit debout, dit aussi son indignation que son engagement puisse être à l'origine du licenciement de celle qui est sa compagne : «

L'idée que mon lien avec Aude soit l'une des raisons de cette violence institutionnelle qui lui est faite est très perturbante personnellement et politiquement. » Il ajoute : « Nous sommes revenus à un principe de responsabilité par tiers interposé. Lui faire porter des faits et gestes dont je suis l'auteur est scandaleux. »

Le commentaire que Claude Perdriel confie au quotidien complète donc ce que dit le SMS, et soulève la question de fond : mais pourquoi donc les actionnaires de L'Obs – qui sont naturellement solidaires, sans quoi la décision n'aurait pas été prise – ont-ils pris le risque de déclencher une pareille crise dans leur journal ?

Pour rassurer François Hollande, qui connaît une fin de quinquennat crépusculaire, et lui donner ainsi l'assurance que L'Obs l'accompagnera dans son naufrage ? C'est évidemment la question qui vient aussitôt à l'esprit, car les hiérarques du journal entretiennent des relations privilégiées avec le chef de l'État : Matthieu Croissandeau se vante auprès de ses actionnaires d'échanger des SMS avec le chef de l'État, parfois plusieurs fois par jour. Et Xavier Niel entretient lui-même des relations confiantes avec François Hollande.

Après l'irruption de Vincent Bolloré dans l'univers de Canal+, et les censures en cascade que celle-ci a générées, le licenciement pour raison politique d'Aude Lancelin apporte la preuve que, sous les coups de boutoir des puissances d'argent, de grands journaux autrefois indépendants sont en train de piétiner leurs traditions.

En d'autres temps, Albert Camus, que vénéraient tant les fondateurs de France Observateur, l'ancêtre de L'Obs, l'avait magnifiquement écrit dans un éditorial de Combat, le 31 août 1944, en évoquant la presse d'avant-guerre – mais cela vaut pour notre presse d'aujourd'hui : « L'appétit de l'argent et l'indifférence aux choses de la grandeur avaient opéré en même temps pour donner à la France une presse qui, à de rares exceptions près, n'avait d'autre but que de grandir la puissance de quelques-uns et d'autre effet que d'avilir la moralité de tous. »

**La charte de L'Obs**  
by  
**Laurent MAUDUIT**

<https://fr.scribd.com/>

mediapart.fr

## **VI) Manuel Valls va réunir les socialistes partisans de la ligne réformatrice à Paris**



Manuel Valls - BFMTV

**Loyal à François Hollande mais talonné par Emmanuel Macron, le Premier ministre se prépare à toutes les éventualités pour 2017. Quitte à dynamiter son parti...**

Info BFMTV - Manuel Valls contre-attaque. Selon nos informations le Premier ministre va réunir mercredi prochain à Paris plus de 200 élus et cadres socialistes que ses proches classent parmi les partisans de la ligne réformatrice du PS. Des militants seront aussi présents. En clair, pris en étau entre sa loyauté à François Hollande et l'ascension politique d'Emmanuel Macron, Manuel Valls ne veut pas être oublié et structure ses troupes. En première ligne et inflexible sur la loi Travail, le locataire de Matignon a décidé de penser aussi à lui dans l'hypothèse où "François Hollande n'est pas candidat" précise l'un de ses proches.

"Un homme politique prépare toutes les possibilités. Il veut redonner une colonne vertébrale au parti. Il ne veut plus subir ce qu'imposent les frondeurs". En clair: la ligne

réformatrice, c'est lui! La sociale-démocratie, toujours lui! La semaine dernière, il avait déjà invité à dîner une trentaine d'élus PS à Matignon. "Une sorte de conseil politique pour plus tard. Mais ce n'est pas un mouvement. On lui dit juste: Vas-y Manuel, accélère" confie son entourage.

Quoi qu'il advienne, Manuel Valls prépare déjà 2017. Si François Hollande est candidat, qu'il gagne ou qu'il perde, la stratégie est claire: dynamiter le PS et prendre la tête d'un grand parti social-démocrate.

Par Thomas Soulié



LAPRESSEENREVUE.EU

## VII) CGT : la nouvelle stratégie de Martinez validée

Leïla de Comarmond

**L'ouverture faite au gouvernement par le leader de la CGT ne fait pas de vagues en interne. Il lui reste à convaincre la base.**

Après le carburant, les transports. Mercredi, le trafic ferroviaire a été gêné par une journée de grève à la SNCF, et la journée de jeudi devrait connaître aussi ses perturbations dans les transports .

Et dans l'énergie, la CGC et l'Unsa ont décidé de se joindre au mouvement contre la loi travail alors que la CGT a voté une grève reconductible dans

les centrales nucléaires .



Philippe Martinez dans un cortège, le 17 mai à Paris - Lionel Bonaventure/ AFP

Pour autant, le mouvement n'a pas eu un succès massif dans l'entreprise ferroviaire. La direction n'a recensé que 17 % de grévistes (lire page 16). Mais cela a sérieusement perturbé le trafic, signe que la grève a été bien suivie par les conducteurs et les contrôleurs. En outre, il s'agissait de la huitième journée où les agents de la SNCF étaient appelés à cesser le travail depuis le début de l'année, ce qui n'a pu que peser sur son succès. Et cela va continuer puisque la grève est reconductible.

### La fermeté de Valls

Le Premier ministre a continué à tenir un discours de fermeté. A l'Assemblée, Manuel Valls a affirmé avoir « toujours dit que [sa] porte était ouverte » au dialogue avec les syndicats, ajoutant « [avoir] attendu et attendre encore les propositions de certains ». En ligne de mire, bien sûr, la CGT, dont le secrétaire général, Philippe Martinez, estime que si la porte est ouverte, « on ne peut pas rentrer ».

Le numéro un de la centrale de Montreuil a changé de pied , il y a quelques jours. Il ne fait plus du retrait de la loi travail un préalable à l'ouverture de discussions avec le gouvernement. Ce nouveau positionnement a surpris en interne. Mais, en tout cas au niveau des dirigeants de la CGT, il n'a pas suscité de levée de bouclier. Mercredi après-midi, Philippe Martinez a réuni les numéros un des fédérations pour évoquer le sujet avec eux. La réunion a été empreinte de gravité mais « absolument pas à couteaux tirés », selon un participant. Seul le représentant de l'agroalimentaire, sur un positionnement très lutte des classes, a critiqué le changement de posture alors que cette fédération n'a pas réussi à mobiliser dans son secteur.

### Une lettre restée sans réponse

Philippe Martinez aurait beaucoup insisté sur la lettre unitaire adressée avec FO, la FSU et l'Unef au chef de l'Etat le 20 mai, lui demandant une rencontre. Une lettre restée sans réponse. Le numéro un de la CGT aurait mis en garde contre le risque d'être enfermé dans une image purement contestataire.

A l'issue de la réunion, il aurait été décidé de faire une note pour expliquer la stratégie et la méthode en interne. La CGT veut lister les différents points du texte qui doivent évoluer, au-delà des quatre déjà évoqués par Philippe Martinez : médecine du travail, référendum, licenciements économiques et enfin article 2 d'inversion de la hiérarchie des normes sur lequel Manuel Valls et François Hollande affichent leur refus absolu de négocier. Autant de sujets sur lesquels la CGT souhaite obtenir des modifications du texte.

Cette évolution a le mérite de sortir la CGT de l'isolement. D'autant que, en congrès, la CGC, qui condamne les blocages, a clairement rejoint le camp des opposants à la loi travail, qui rassemble désormais trois confédérations sur cinq, représentant plus de la moitié des salariés aux élections professionnelles. Mais il reste à Philippe Martinez à convaincre sa base.

@leiladeco

**LesEchos.fr**

## **VIII) Loi travail : Le cœur du FN balance entre matraquage policier et matraquage social**

Grégory Marin-Humanite.fr



Photo Thomas Samson / AFP

Après des semaines de mutisme sur la question, à tel point que même un Xavier Bertrand l'a remarqué – tout en s'inquiétant que « cette chienlit et tout ce gâchis, cela profite aux intérêts de madame Le Pen » -, le Front national semble avoir cette semaine tranché sa position sur la loi travail.

Selon les gros titres de la presse, papier ou internet, le FN « exige le retrait » de la loi ou exhorte les députés à la « rejeter ». Si l'on en restait à l'écume des choses, le parti d'extrême droite passerait presque pour un défenseur de la classe ouvrière. Avec un « presque » souligné trois fois. Car à reprendre les déclarations des cadres du parti, la mobilisation sociale les gêne aux entournures, dans sa forme comme sur le fond.

Passer pour un mouvement à l'écoute des salariés demande un minimum d'investissement. Depuis des semaines, le Front national avait mis en ligne sur son site internet sa propre pétition contre la loi travail. Impossible d'en connaître le résultat : au plus fort des mobilisations, elle a été retirée. C'est un classique du FN, le parti affichant en bandeau de son site les prises de position « gratuites » ponctuées d'un « signez la pétition ! » qui ne se traduit jamais par une action concrète... Dans cette phase, les frontistes s'intéressaient principalement aux « dérives communautaristes » supposées de la loi (communiqué de Marine Le Pen ici : <http://www.frontnational.com/2016/02/projet-de-loi-el-khomri-la-regressi...>). Embarrassée pour traiter la question sociale, la présidente du Front national choisissait de se rabattre sur un de ses thèmes de prédilection, l'islamisation du monde du travail. Comme si c'était le cœur du texte, alors que la « liberté du salarié de manifester ses convictions, y compris religieuses », à condition qu'elles ne heurtent ni « d'autres libertés », ni « le bon fonctionnement de l'entreprise », ne figurait que dans les 61 principes de la commission Badinter édictés en préambule du premier projet de loi. Principe d'ailleurs retirés par les députés début avril. Autre obsession frontiste : l'Union européenne, accusée le 9 mars d'avoir piloté la loi El Khomri depuis Bruxelles. (communiqué de MLP ici : <http://www.frontnational.com/2016/03/combattre-la-loi-el-khomri-et-soute...>). Marine Le Pen y jetait la suspicion sur « le camp des opposants à cette loi, des organisations et des responsables politiques qui ont toujours validé l'Union européenne ».

Changement de braquet en mai, alors que la mobilisation s'amplifie. Le FN a enfin vu que la mobilisation des salariés ne porte pas sur ses

thèmes racistes, xénophobes et antieuropéen, mais sur l'inversion de la hiérarchie des normes, les menaces sur les conditions de travail... et réoriente ses communiqués en fonction. Jean-Marie Le Pen avait coutume de dire « Je suis leur chef, il faut bien que je les suive ». Voilà une leçon retenue par sa fille, prête à tous les virages idéologiques pour attirer une base électorale ouvrière. Mais la machine ne s'emballe pas : c'est le Front national de la jeunesse (FNJ) qui est envoyé au front, par communiqué demandant aux députés de ne pas voter la loi (<http://www.frontnational.com/2016/05/loi-travail-les-deputes-doivent-rej...>). Pas vraiment un premier rôle... C'est que ce mois de mai, qui a vu une accélération de la mobilisation, a focalisé les médias sur les « violences ». Voilà donc le parti autoproclamé de l'ordre et de la sécurité investi d'une mission qui correspond mieux à sa nature profonde : dénigrer le mouvement social dans son ensemble, par la condamnation d'une poignée de casseurs et le soutien inconditionnel aux forces de l'ordre. Premier à tirer, Gaëtan Dussaussaye, directeur du FNJ, le 17 mai, opposant une « génération qui ne caillasse pas la police, ne la méprise pas, ne la déteste pas » aux « crachats », « insultes » et « coups de la Place de la République » (sic). C'est que depuis quinze jours, le cœur de Paris est devenu un lieu de démocratie directe, traditionnel objet de dégoût de l'extrême droite. Le lendemain, le vice-président du parti Florian Philippot y va de son tweet pour exprimer son « soutien total à nos policiers qui manifestent aujourd'hui contre la haine antific des milices d'extrême gauche », ces « zozos haineux de la place de la République ». Le 25 mai, en écho à la section FN de Sciences-Po qui affirmait sur le réseau social que « Léon Blum voterait Front national » il accusait le « gouvernement socialiste qui maintient la loi travail », de provoquer « le chaos ». L'accusation resurgit de temps à autre dans la diatribe lepéniste. L'ordre, toujours, dans un parti qui a du mal à ne pas laisser transparaître ses divergences.

La députée frontiste du Vaucluse Marion Maréchal, tenante d'une ligne plus libérale – véritable héritière en cela de son grand-père -, se fera ainsi porte-parole d'une frange non négligeable de cadres frontistes attachée à l'ancienne doctrine (Louis Aliot, Nicolas Bay, ou l'affilié Gilbert Collard) dès le 9 mars, sur France inter. Elle y affirme, contrairement à sa tante et ses proches que « la réforme du droit du travail est une partie de la solution » à la hausse du chômage, qu'il serait « dommage de passer à côté de l'opportunité de prendre des mesures qui

puissent aller dans le sens des aspirations des entreprises ». Une détermination qui ne la pas quittée, jusqu'au 26 mai, quand s'alignant sur la position d'une certaine droite déçue de voir la loi un brin retravaillée, elle s'est résignée – sans que ses camarades libéraux frontistes s'en émeuvent – à demander au gouvernement de cesser de « vouloir imposer une loi sans intérêt qui ne répond pas aux problématiques et aux attentes des TPE / PME ». Une manière de réconciliation avec la ligne officielle du FN sur le dos du mouvement social. « Il peut y avoir des éléments qui sont différents entre Marion Maréchal et Florian Philippot mais, sur le fond, on est sur la même ligne », expliquait mercredi dans l'Opinion Fabien Engelmann, le maire FN d'Hayange (Moselle), exclu de la CGT en 2011 pour son appartenance au FN.

Car si une chose fait l'unanimité au Front national, c'est la négation du droit concret des salariés. C'est-à-dire l'instauration d'un rapport de forces qui passe, le cas échéant, par la grève. Marion Maréchal voit ainsi dans la CGT « sectaire et ultraminoritaire » les « ultimes adeptes d'une lutte des classes périmée ». Logique, considérant qu'elle voyait dans la possibilité de rapatrier les accords salarié-patron au niveau de l'entreprise, hors conventions collectives ou vision sectorielle, comme une avancée. Le Front national a appelé à maintes reprises à l'abandon d'un syndicalisme de classe, au profit d'un corporatisme qui place sur le même plan, comme si c'était possible, patron et salarié. Dans son projet présidentiel, le FN envisage ainsi de revenir sur les règles de représentativité pour qu'ils soient « plus à même d'entrer dans des logiques de concertations constructives et moins tentés de recourir à un rapport de forces (grève, manifestation) pour pallier leur manque de légitimité ». Car c'est bien connu, « certains représentants syndicalistes ne représentent qu'eux-mêmes et sont toujours aux abonnés absents lorsqu'il s'agit de combattre les vrais problèmes ». En vrac, « l'obsession ultra-libérale bruxelloise », écrivait Marine Le Pen sur son blog mercredi dernier, ou « l'immigration qui pèse à la baisse sur les salaires », selon Florian Philippot sur BFMTV deux jours avant. En clair, les syndicats, CGT en tête, ne sont pas assez antieuropéens ni assez xénophobes pour plaire au Front national. Ouf !

**A Suivre...**  
**La Presse en Revue**